

Bonjour à vous,

Il nous fait plaisir de savoir que votre (ou vos) enfant(s) s'amusera (ont) avec nous cet été du 27 juin au 12 août 2022. C'est également avec plaisir que nous accueillerons les enfants de 4 ans qui entreront à la maternelle 5 ans. Afin de rendre l'été encore plus agréable et inoubliable nous vous faisons parvenir ce document d'informations comprenant :

- Le calendrier des activités (sera remis à la 1^{ère} journée)
- Informations aux parents
- Tâches et responsabilités des divers intervenants
- La fiche santé ainsi que les autorisations parentales à signer et retourner

Nous tenons à vous informer de la plage horaire du service de garde du camp de jour pour la saison estivale 2022: Du lundi au jeudi de 7h00 à 8h00 et de 16h00 à 17h30 ainsi que le vendredi de 7h00 à 8h00 et de 12h00 à 17h30. Pour ces périodes, il y aura des jeux libres faits sous la surveillance d'un(e) animateur(trice). Cependant veuillez noter qu'il y aura des frais supplémentaires de 5.00\$ à chaque 15 minutes pour tout retard puisque nous vous rappelons que le service de garde se termine à 17h30. Nous devons connaître l'heure d'arrivée et de départ de votre ou vos enfants pour la formation des groupes du service de garde. Des casiers seront mis à la disposition de chaque enfant où ils pourront y ranger leurs effets personnels. **Pour ce qui est des dîners, nous n'avons aucun endroit réfrigéré pour leur conservation donc prévoir des blocs réfrigérants dans les boîtes à lunchs.** Les animateurs(trices) effectueront les déplacements des enfants entre le camp de jour et la piscine. Donc, il reste de la responsabilité des parents de s'assurer que leurs enfants puissent s'habiller et se sécher seul.

Enfin, nous souhaitons vous rappeler que cette année le camp de jour prendra fin le vendredi, 12 août 2022 et qu'il n'y aura pas de camp de jour le 1^{er} juillet 2022 pour la fête du Canada.

Nous vous souhaitons, parents et enfants un bel été au camp de jour de Saint-Narcisse!
Pour toutes informations, questions ou commentaires, veuillez communiquer avec un membre du comité :

Gaétan Gourde	418-475-6881	Estelle Mercier	581-223-8263
Sylvie Gauthier	418-475-6842	Sabrina Rioux	418-803-6184
Mireille Caux	418-475-5525	Matthew Poulin	418-209-8462

Le Comité des Loisirs de Saint-Narcisse, Lotbinière inc.

INFORMATIONS AUX PARENTS

Tenue vestimentaire

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables.

Habillement fortement suggéré

- Culotte courte
- Gilet à manches courtes
- Espadrilles ou sandales attachées
- Casquette et/ou foulard pour se protéger du soleil

Matériel à apporter

Chaque jour, veuillez mettre dans le sac de votre enfant :

- Repas (lunch pour le dîner)
- 2 collations
- Breuvage
- Bouteille d'eau ou gourde
- Maillot de bain, casque de bain et serviette
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire
- Vêtements de rechange

Au besoin :

- Imperméable pour les journées pluvieuses
- Coton ouaté pour les matinées fraîches

Il est important d'identifier clairement tout le matériel de votre enfant.

Matériel interdit

Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives. De plus, nous insistons pour que les jeux de la maison y restent, à moins que l'animateur (trice) ne l'autorise. Cela évitera bien des disputes, des pertes et des pleurs.

- Camisoles
- Jupes et robes
- Gougounes et « Crocs » (sauf à la piscine et aux jeux d'eau)
- Vêtements affichant des messages négatifs ou violents
- Gilets courts (type bedaine)
- Jeux de la maison
- Objets électroniques

Code de vie et règlement du camp de jour

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- J'écoute et mets en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour ;
- En entrant le matin et après le dîner, je place ma boîte à lunch et vêtements dans le casier qui m'a été désigné ;
- J'ai du respect avec moi-même, les autres, le matériel et l'environnement ;
- Je n'apporte aucune arme (qu'elle soit vraie ou fausse) ;
- Je n'apporte aucun jouet ou objet de valeur. Les Ds, IPOD, jeux électroniques et téléphone cellulaire sont interdits puisqu'ils risqueraient d'être perdus, endommagés ou volés. Si tu en as en ta possession, ils te seront confisqués ;
- J'arrive à l'heure, surtout lors des sorties ou des activités spéciales ;
- Lors d'une sortie, je respecte les règlements propres à l'endroit visé et je ne suis pas en retard ;
- Lors de mon passage au gymnase, j'enlève mes chaussures et les place proprement sur les tapis ;
- Je participe activement aux activités et je m'amuse ;
- Je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres ;
- Je fais attention au matériel et au site du camp de jour ;
- Je demande la permission pour prendre le matériel ;
- Je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle ;
- Je reste avec mon animateur et mon groupe ;
- Je m'habille convenablement pour participer aux activités ;
- Je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes ;
- Je suis de bonne humeur et souriant ;
- Je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour ;
- Je ne quitte jamais le camp de jour sans l'autorisation écrite d'un parent, et ce même pour les plus vieux ;
- Je n'apporte aucun aliment contenant des noix ou arachides par respect pour ceux qui sont allergiques ;
- Advenant un cas de pédiculose (pou), l'enfant se verra l'accès interdit au camp de jour aussi longtemps qu'il n'aura pas eu son traitement ;
- Si un enfant s'avérait avoir de la fièvre, des symptômes reliés à la COVID-19 ou semblant couvrir quelque chose, il devra rester à la maison.

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de...

- Sacrer ou d'avoir un langage inapproprié ;
- Frapper les autres ou me battre ;
- Me sauver ;
- Crier des noms ;
- Lancer des objets ;
- Être arrogant envers les animateurs ;
- Briser du matériel ;
- Vandaliser le site ou les bâtiments.

Si mon comportement contrevient à ces règlements, je risque :

- Un avertissement de la part de l'animateur(trice) ;
- Une rencontre avec mon animateur (trice), un ou une responsable du Comité des loisirs et un parent ;
- L'élaboration d'un contrat de comportement ;
- La suspension temporaire ou permanente du camp de jour sans aucun remboursement du montant de l'inscription.

Horaire

Les activités régulières du camp de jour débutent à 8 h et se terminent à 16 h. Avant et après ces heures, il est possible d'utiliser le service de garde, soit de 7 h à 8 h et de 16 h à 17 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 7h00 à 8h00 et de 12h00 à 17h30.

Dîner et collations

La période du dîner est de 12 h à 12 h 45. Comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir de quoi tenir durant toutes les activités.

Nous n'avons aucun endroit réfrigéré pour la conservation des dîners donc prévoir des blocs réfrigérants dans les boîtes à lunches.

Des fours à micro-ondes sont à la disposition des participants.

Les animateurs dînent avec les enfants.

Pendant la journée, une période est réservée pour une collation en avant-midi, et les enfants sont libres de prendre une autre collation vers la fin de la journée.

Pour des raisons d'allergies, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture.

Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est interdit de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des noix ou des arachides. Les contenants de verre sont également interdits.

Suggestion de boîte à lunch

- Deux breuvages et une bouteille d'eau
- Nourriture santé, c'est-à-dire des bons aliments (fruits, légumes, barres tendres)
- Un repas principal santé qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée

Contrôle des départs à la fin de la journée

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des participants.

- La personne qui viendra chercher votre enfant devra se présenter au responsable du service de garde. Celui-ci vérifiera si son nom se trouve sur la liste de présences et lui demandera de le parapher (mettre ses initiales).
- Seules les personnes inscrites sur la liste de présences sont autorisées à partir avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser. Vous comprendrez que nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste.
- Conformément à l'autorisation que vous aurez préalablement donnée, votre enfant sera autorisé à partir à pied ou à vélo à 16 h seulement ou à l'heure que vous aurez indiquée sur la fiche d'inscription. Avant de partir, votre enfant devra aviser le responsable du service de garde chargé du contrôle des départs.
- Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des activités régulières, prévenez le responsable du service de garde le matin afin qu'il en informe l'animateur de votre enfant pour que celui-ci soit prêt à votre arrivée.

- Advenant qu'un parent en état d'ébriété vienne chercher son enfant, les animateurs (trices), représentés par le Comité des loisirs, ne doivent en aucun cas laisser quitter l'enfant.
- Les parents doivent avoir un langage respectueux en tout temps envers les animateurs (trices).

Procédure en cas de retard ou d'absence

Si vous arrivez avec votre enfant plus tard que l'heure où les activités débutent, assurez-vous qu'il ait rejoint son groupe avant de repartir. Si vous arrivez en retard une journée de sortie et que votre enfant a raté l'autobus, vous ne serez pas remboursé et devrez garder votre enfant avec vous toute la journée.

La direction du camp de jour n'effectue pas d'appel de vérification en cas d'absence de votre enfant.

Si votre enfant ne peut se présenter, communiquez avec le camp de jour avant 8 h au 418-475-6184.

Procédure de communication

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. La direction du camp de jour peut être jointe en tout temps durant les heures du camp de jour et du service de garde au 418-475-6842.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES (SELON VOTRE SITUATION)

Médicaments prescrits

Tous les médicaments prescrits doivent être remis au responsable du service de garde à l'arrivée, (à moins d'avis contraire) au début de la journée. Les médicaments seront administrés à l'enfant par le coordonnateur (trice), selon la posologie indiquée. Les médicaments seront rendus aux parents à la fin de la journée ou de la semaine, selon le cas.

En cas de pluie

Lors des journées de pluie, les activités du camp de jour ont lieu quand même. Si une sortie était prévue, nous vous conseillons d'appeler le camp de jour à partir de 8 h 15 pour savoir si la sortie a toujours lieu.

Le Comité des loisirs de Saint-Narcisse

Camp de jour été 2022

Président : Gaétan Gourde

Secrétaire-trésorière : Sylvie Gauthier

Représentants (tes) du conseil municipal: Mireille Caux et Matthew Poulin

Membres bénévoles (parents) : Sabrina Rioux et Estelle Mercier

Animateurs (trices) : Kylla Blaney, Livia Dalziel, Camille Blais, Mélianne Duclos, Charlotte Deblois et

Tâches et responsabilités des divers intervenants:

Gaétan Gourde : (président et responsable des loisirs)

- Assister aux entrevues pour l'embauche du personnel
- Superviser le travail du coordonnateur (trice)
- Recevoir et gérer les plaintes des parents
- Recevoir et gérer les plaintes majeures
- Gérer budget (revenus et dépenses)

Sylvie Gauthier : (secrétaire-trésorière)

- Faire la gestion financière des avoirs du comité
- Fournir, sur demande et avec pièces justificatives, les sommes nécessaires au comité pour les activités, achats ou autres dépenses
- Faire état, sur demande, des avoirs du comité (pour permettre aux membres de respecter le budget)
- Recevoir et gérer les plaintes majeures
- Assister aux entrevues pour l'embauche du personnel
- Gérer budget (revenus et dépenses)

Représentants (tes) du conseil municipal:

- Assister aux entrevues pour l'embauche du personnel
- Participer aux réunions du comité, si pertinent
- Transmettre au conseil les diverses demandes du comité
- Recevoir et gérer les plaintes des parents
- Gérer budget (revenus et dépenses)

Membres Bénévoles (parents):

- Assister aux entrevues pour l'embauche du personnel
- Suggérer et participer au choix des activités à l'extérieur du camp de jour
- Recevoir et gérer les plaintes des parents
- Gérer budget (revenus et dépenses)

Coordonnateur (trice) :

- Assurer la supervision du camp de jour
- Faire le suivi du montant disponible pour organiser des activités à l'extérieur du camp de jour
- Faire les réservations des activités à l'extérieur du camp de jour
- Faire les achats du matériel avec l'autorisation du Comité
- Faire les demandes d'argent à la secrétaire-trésorière, lorsque nécessaire

Animateurs (trices):

- Animer et planifier les journées au camp de jour
- Suggérer et participer au choix des activités à l'extérieur du camp de jour
- Recevoir et gérer les plaintes des parents avec le Comité
- Informer rapidement les membres du Comité des plaintes majeurs
- Toutes autres tâches connexes